*Marché de Travaux – MAPA*

**MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION, RESTRUCTURATION, RENOVATION ET ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE DES ETABLISSEMENTS DU GHT OISE SUD**

REGLEMENT DE CONSULTATION

**G**roupe **H**ospitalier **P**ublic du **S**ud de l’**O**ise

Pouvoir adjudicateur

**CONSULTATION T240840**

Date limite de réception des offres :

**Vendredi 12 juillet 2024 à 12h00**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**SOMMAIRE**

[ARTICLE 1er : OBJET DE LA CONSULTATION 3](#_Toc168580689)

[ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3](#_Toc168580690)

[2.1 - Etendue de la consultation 3](#_Toc168580691)

[2.2 - Décomposition du marché en lots 4](#_Toc168580692)

[2.3 – Variantes 4](#_Toc168580693)

[2.4 - Modifications de détail au dossier de consultation 5](#_Toc168580694)

[2.5 – Durée des marchés et délais d’exécution 5](#_Toc168580695)

[2.6 - Délai de validité des offres 5](#_Toc168580696)

[2.7- Obtention et contenu du dossier de consultation 5](#_Toc168580697)

[ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 6](#_Toc168580698)

[3.1 Présentation des candidatures 6](#_Toc168580699)

[3.2 Présentation des offres 6](#_Toc168580700)

[ARTICLE 4 : NEGOCIATION 7](#_Toc168580701)

[ARTICLE 5 : JUGEMENT DES PROPOSITIONS 8](#_Toc168580702)

[ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 9](#_Toc168580703)

[ARTICLE 7 : VISITE 10](#_Toc168580704)

[ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11](#_Toc168580705)

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

# ARTICLE 1er : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de construction, restructuration, rénovation et entretien courant d’entretien des bâtiments du patrimoine du GHT Oise Sud comprenant le GHPSO site de Creil et de Senlis, le Centre Hospitalier Georges Decroze de Pont-Sainte-Maxence et l’EHPAD de Nanteuil-le-Haudouin.

Travaux d’entretien courant et petits réparations (électricité, plomberie, sanitaire, peinture, cloisons, sols souples, serrurerie, etc…) du parc immobilier du GHT Oise Sud. Les travaux seront réalisés en milieu occupé.

En application de l’article L. 6132-3, L. 6143-7 et R. 6132-16 du code la santé publique (CSP), le directeur de l’établissement support du Groupement hospitalier de territoire Oise sud est désigné comme coordonnateur du présent marché.

La prestation est allotie en **15 lots.**

**Lieux d’exécution :**

**Groupe Hospitalier Public de l’Oise**

Site de Creil : Boulevard Laennec – BP 72 – 60109 Creil cedex

Site de Senlis : Avenue Paul Rougé – BP 121 – 60309 Senlis cedex

**Hôpital de Pont Saint Maxence**

5 Rue Ambroise Croizat - 60700 Pont-Sainte-Maxence

**EHPAD de Nanteuil-le-Haudouin**

15 Rue Beauregard, 60440 Nanteuil-le-Haudouin

# ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## 2.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché de travaux passé en procédure adaptée en application des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique avec publication au BOAMP.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande lié au BPU sans minimum avec un maximum de 2 000 0000 € HT pour l’ensemble des lots et pour la totalité du marché en application des articles R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Le marché est multi attributaire, l’attribution par lot des bons de commande sera faite selon la méthode dite « en cascade » qui consiste à faire appel aux 3 titulaires les mieux-disant.

Dans cette hypothèse, le titulaire dont l’offre a été classée première sera contracté en premier. Si celui-ci n’est pas en mesure de répondre dans les délais exigés, le GHT Oise Sud pourra s’adresser au titulaire dont l’offre a été classée deuxième et ainsi de suite.

L’accord-cadre est exécuté, conformément aux dispositions des articles L2125-1 du Code de la Commande Publique.

Prestations non incluses dans le BPU :

Marché subséquent lié la demande d’un devis en application des articles R2162-7 à R2162-12 du Code de la Commande Publique.

## 2.2 - Décomposition du marché en lots

Les prestations sont décomposées en 15 lots définis comme suit après et qui seront traités par marchés à lots séparés :

* Lot 1 : Désamiantage
* Lot 2 : Terrassement, réseaux, chaussée
* Lot 3 : Maçonnerie
* Lot 4 : Couverture, zinguerie, étanchéité
* Lot 5 : Volets roulants, occultations
* Lot 6 : Menuiserie intérieure, bois, agencement
* Lot 7 : Plâtrerie
* Lot 8 : Plafonds suspendus, cloisons modulaires
* Lot 9 : Revêtement de sols, peinture
* Lot 10 : Plomberie, sanitaire, chauffage
* Lot 11 : Fluides médicaux
* Lot 12 : Ventilation, désenfumage
* Lot 13 : Climatisation
* Lot 14 : Electricité
* Lot 15 : Menuiserie extérieures

Chaque lot fera l’objet d’un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour plusieurs lots. Dans ce cas une offre devra être remise pour chacun des lots candidatés.

## 2.3 – Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 2.4 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans ne pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.5 – Durée des marchés et délais d’exécution

|  |
| --- |
| Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter du 2 septembre 2024 renouvelable tacitement trois fois un an un an (soit jusqu’au 1er septembre 2028).  Si le marché n’était pas notifié pour le 02/09/2024, la date d’effet du marché serait reportée à la date indiquée à l’article E de l’acte d’engagement par le pouvoir adjudicateur au moment de la notification du marché.  En cas de non-reconduction du marché, le groupe hospitalier pourra le dénoncer par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la date anniversaire  Les titulaires de l’accord-cadre ne peuvent pas refuser leur reconduction |
| Pour les marchés à bons de commande, le délai maximal d’exécution du dernier bon de commande émis  pendant la durée du marché sera de 2 semaines. | |

## 2.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent-quatre vingt jours (180) à compter de la date limite de remise des offres fixé dans l’Avis d’Appel Public à la Concurrence.

## 2.7- Obtention et contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site suivant :

**PLACE**

**PLATE-FORME DES ACHATS DE L’ETAT**

[**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

**La référence sur la plate-forme PLACE est : T240840**

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

* le présent Règlement de Consultation
* le Cahier des Clauses Administratives (CCAP)
* le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
* le Bordereau de Prix Unitaire par lot (BPU)
* le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
* L’acte d’engagement (ATTRI1)

# ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## 3.1 Présentation des candidatures

Les **candidatures** devront comporter les pièces administratives suivantes :

* Lettre de candidature (imprimé DC1 ou équivalent) ;
* Déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent) ;
* Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 ;
* Copie du ou des jugements prononcés dans le cas d'un redressement judiciaire ;
* Kbis moins de trois mois ;
* Pouvoir de la (ou des) personne(s) habilitée(s) à engager la société ;
* Attestation d’assurance responsabilité civile précisant le montant et la durée des garanties ;
* Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance.

Nota : Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles à l’adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Les mêmes documents devront être remis en cas de co-traitance.

Les candidats ne doivent faire l’objet d’aucune des interdictions de soumissionner indiquées à **l’article L2141 de l’ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018** relatif au code de la commande publique.

Le candidat devra en fournir la preuve comme stipulé **à l’article R2143** **du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique du 05 décembre 2018.**

Le marché sera conclu soit en entreprise générale, soit en entreprises groupées.

Impossibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements ou en qualité de sous-traitants de plusieurs candidats. Interdiction de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Une même personne ne peut représenter plus d’un candidat pour un même marché public.

L’offre, qu’elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l’exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C

## 3.2 Présentation des offres

Les **offres** devront contenir :

* Un **Acte d'Engagement** (AE), sur lequel l’offre sera établie et ses annexes éventuelles ; à compléter, signer et dater ;
* Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** (C.C.A.P.), cahier ci-joint à accepter sans modification ;
* Les **Cahiers des Clauses Techniques Particulières** (C.C.T.P.), cahiers ci-joint à accepter sans modification ;
* Le **Bordereau de Prix Unitaire** (**B.P.U.)** à compléter intégralement **sans modification**
* La **Détail Qualitatif Estimatif (D.Q.E)** à compléter intégralement **sans modification**
* Un **Mémoire Technique**, comportant les critères demandés à l’article 5 (qualité technique) du présent règlement de consultation
* L’**attestation de visite**

* Les prix indiqués au BPU sont des prix franco d’emballage et de port.

Remarque :

Si le candidat constate une erreur, imprécision ou omission dans le cadre du dossier de consultation des entreprises (DCE), il devra le signaler et le faire apparaître clairement en annexe de son offre afin de permettre la mise au point du marché.

**ARTICLE 4 : NEGOCIATION**

Après examen des offres, des négociations avec les candidats pourront avoir lieu. Elles seront conduites dans de strictes conditions d’égalité.

Le Pouvoir Adjudicateur éliminera les offres inappropriées, décidera s'il admet ou non les candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats puis engagera ou non les négociations avec l'ensemble des candidats sélectionnés.

Les candidats sont avertis que la négociation ne peut porter ni sur l’objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d’exécution du marché tels qu’elles sont définies dans les documents de la consultation.

Les candidats admis à négocier seront, individuellement, via le profil acheteur soit :

* Invités à remettre leur offre finale,
* Invités à la séance de négociation si nécessaire (sur table ou téléphonique). La convocation mentionnera le lieu, la date, l’heure et la durée. Lorsque le Pouvoir Adjudicateur estimera la phase de négociation terminée, il invitera par le profil acheteur à remettre leur offre finale.

À l’issue de ces négociations, il retiendra l’offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

**ARTICLE 5 : JUGEMENT DES PROPOSITIONS**

Le Pouvoir Adjudicateur choisira l’attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants pondérés :

**Prix /60 points**

Ce critère sera évalué à partir de l’offre financière du candidat. L’offre financière sera composée, par lot, du BPU.

Ce critère sera noté sur 60 points. La meilleure offre aura 60 points les autres offres seront calculées selon la formule suivante :

**Qualité technique /40 points**

|  |  |
| --- | --- |
| **Moyens humain dédies au marché** |  |
| effectif global du prestataire au prorata (5/sur le candidat étudié) | 5 |
| cv | 2 |
| **Moyens matériels dédiés au marché** |  |
| EPI | 1 |
| outillage spécifique | 1 |
| **Délais (visite de site pour réaliser un devis)** |  |
| <3 jours | 6 |
| <3 jours et 5 jours (3 points) |  |
| >5 jours (0 point) |  |
| **Délais réception devis** |  |
| <3 jours | 6 |
| <3 jours et 5 jours (3 points) |  |
| >5 jours (0 point) |  |
| **Qualité de prestation et matériel utilisé** |  |
| attestations de bonne exécution sur des travaux réalisés du prestataire | 1 |
| attestation du matériel utilisé -conforme au CCTP | 1 |
| **Méthodologie mise en place du marché** |  |
| organigramme du démarrage du marché | 1 |
| méthodologie de passation d'équipe | 1 |
| méthodologie de suivi du chantier | 1 |
| **Environnement** |  |
| gestion des déchets | 1 |
| politique RSE de l'entreprise | 1 |
| qualibat | 1 |
| RGE | 1 |
| Iso 9001 | 1 |
| iso 14001 | 1 |
| prise en compte des travaux en milieu occupé dans établissement de santé | 3 |
| **Expérience en milieux hospitalier** |  |
| <3 chantiers (0 point) |  |
| <3 chantiers et 5 chantiers (3 points) |  |
| >5 chantiers | 5 |

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot à l'issue de cette consultation.

**ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres devront être remises sous forme dématérialisée à l’adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Avant la date indiquée dans la page de garde du présent règlement.

L’**enveloppe électronique** devra contenir l’ensemble des documents requis et avoir été signée par le mandataire engageant l’entreprise.

Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l’heure du serveur.

Les offres transmises hors délai ne seront pas prises en compte.

**Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l’accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.**

**SIGNATURE DES DOCUMENTS :**

Les documents transmis par voie électronique devront être signés électroniquement conformément à la directive européenne 1999/93/CE, au décret 2001-272 du 30 mars 2001 et aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

Les certificats électroniques utilisés pour ces signatures doivent être conformes aux articles 6 à 8 du décret 2001-272.

Les candidats font appel aux prestataires de certification référencés par le MINEFI.

A titre indicatif, des informations ainsi que la liste des certificats référencés et acceptés sont disponibles sur le site du MINEFI :

http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\_services/daj/marches\_publics/conseil\_acheteurs/fiches-techniques/dematerialisation/rgs.pdf

<http://www.lsti-certification.fr/images/liste_entreprise/RGS>

**Copie de sauvegarde**

Conformément aux dispositions de l’article R.2132-11 du code de la commande publique et parallèlement à l’envoi électronique de leur dossier, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, dans les conditions fixées par l’arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être sur support physique électronique (Cd-rom, Dvd-rom, Clé USB), par voie électronique (arrêté du 14 avril 2023) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention lisible « Copie de sauvegarde » à l’adresse suivante :

[Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise](https://www.google.fr/search?q=Groupe+Hospitalier+Public+du+Sud+de+l%27Oise&ludocid=11796934336406297696&gsas=1&lsig=AB86z5XlxFZyUrNPee7dKxtj-Z-O&sa=X&ved=2ahUKEwiayYTC8dL_AhUvUKQEHbLrD3wQ8G0oAHoECEYQAQ)

Direction des Achats

Boulevard Laennec

60100 Creil

Elle comporte l’objet du marché et le nom de la société candidate / du groupement.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. Il est rappelé que le « cachet de la Poste » ne fait pas foi en matière de contrats administratifs ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix (article L112-1 du Code des relations entre le public et l'administration) : il est impératif de respecter le délai indiqué.

Conformément à l’arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

Lorsqu’un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

Lorsqu’une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n’a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l’offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

Lorsqu’un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l’acheteur.

Il est fortement recommandé d'adresser cette copie de sauvegarde, car elle n'engendre pas de réel surcoût ni charge de travail supplémentaire pour les candidats et permet de parer à toute éventualité.

Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai de remise des offres.

# ARTICLE 7 : VISITE

Les visites sont obligatoires pour tous les lots. Vous devez prendre rendez-vous au préalable aux numéros indiqués ci-dessous.

Pour le site de Creil :

Jeudi 20 juin :

Lot 1 : 10 h Jeremy BREVALLE 03.44.61.61.90.

Lot 2 : 10 h Nicolas JUDAS 03.44.61.67.45

Lot 3 -7-8-9 : 10 h Philippe SAMSON 03.44.61.67.51

Vendredi 21 juin :

Lot 5 et 6 : Arnaud BRICART 03.44.61.61.68

Lot 10 et Lot 12 : 10h, et lot 11 : 14h00 : Jean-Claude FOURQUIER 03.44.61.67.50

Lot 4 : 10h Philippe SAMSON 03 44. 61.67.51

Lot 14 : 14h00 Alassane NDAO ou M.  Touil au  03.44.61.67.50

Lot 15 : 10h00, Philippe SAMSON 03.44.61.67.51

Lot 13 : 10h00 Nicolas JUDAS 03 44 61 67 45

Pour le site de Senlis :

Lot 1 : Désamiantage = lundi 17 juin à 10h00

Lot 2 : Terrassement = lundi 17 juin à 14h00

Lot 3 : Maçonnerie = Mercredi 19 juin à 14h00

Lot 4 : Couverture = jeudi 20 juin à 10h00

Lot 5 : volets roulants = vendredi 28 juin 2024 à 10h00

Lot 6 : Menuiserie = Jeudi 20 juin 2024 à 14h00

Lot 7 : Platerie = mardi 25 juin 2024 à 10h00

Lot 8 : Plafond = Mardi 25 juin 2024 14h00

Lot 9 : revêtement sol = mercredi 26 juin 2024 à 14h00

Lot 10 : chauffage = vendredi 28 juin 2024 à 14h00

Lot 11 : fluides médicaux = lundi 1 à juillet 14h00

Lot 12 : Désenfumage / Ventilation =avec Mr LE GUERN : mardi 2 juillet 2024 à 14h00

Lot 13 : Climatisation : mercredi 3 juillet à 14h00

Lot 14 : Electricité : jeudi 27 juin à 10h00

Lot 15 : Menuiserie extérieure : jeudi 27 juin à 14h00

Pour le site de Nanteuil-le-Haudouin :

Les date de visites sont possibles à partir du 24 juin 2024 jusqu’au 26 juin 2024 de 9h à 16h00 avec Monsieur WAMBRE Stéphane.

Contacter le 06 67 45 18 19 pour prendre rendez-vous.

Pour le site de Pont-Sainte-Maxence :

Visite possible le 17-19 et 21 juin 2024 toute la journée (8h-16) avec Monsieur Laurent SCHOCKAERT.

Contacter le 03 44 31 76 30 pour prendre rendez-vous.

**A l’issue de cette visite, une attestation sera délivrée à l’entreprise, qui devra en joindre une copie à son offre.**

# ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation d’achat public.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les sociétés ayant retiré le dossier.